

# LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON SEANCE DU 19 JUIN 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 27 présents : 22 votants : 23 pouvoirs : 01

L'an deux mille-vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBETON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montbeton, sous la présidence de Danielle BEDOS, Maire

Date de convocation : 12 juin 2023

Présents: MM. BARBOTTE L, BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, BOYER L, COLMAGRO JF, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, GRAND P, IZAMBARD E (pouvoir de ROQUE C), MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, NAVAUD A, OLIVIER-DAUCH MP, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VERGNES G Absents excusés: MM. COTDELOUP S, ROMANZIN J, ROQUE C (a donné pouvoir à IZAMBARD E), VIGNOT L, WEILL M

Monsieur MENEGHETTI Gilles a été élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire fait respecter une minute de silence en la mémoire de Monsieur Pierre ASTOUL, ancien de Maire de Montbeton décédé le 4 juin 2023.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

### Pas d'observations

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

#### Décisions prises par Madame le Maire

En application de l'article L 2122-22 du *CGC*T et des délibérations n° 2013-09-03D du 11 septembre 2013, 2021\_07\_12D et 2021\_07\_13D du 22 juillet 2021, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Décisions n° 026-2023 à 046-2023

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

## Restauration scolaire - Prix repas année scolaire 2023/2024

Prix des repas : 2.70 € repas enfant 5.40 € repas adulte

Madame le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil Municipal à la majorité (16 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention) accepte la proposition de Madame le Maire.

## Constitution du jury d'assises 2024

L'assemblée, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 82-2023-04-03-00004 en date du 3 avril dernier a désigné, par tirage au sort douze représentants pris parmi les électeurs de la commune de Montbeton pour constituer le jury d'assises de l'année 2024.

Le Conseil Municipal a effectué le tirage au sort.

## Contrat Unique d'Insertion - Service entretien

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent chargé de l'entretien des locaux de l'école maternelle a été recruté le 26 août 2022 pour un an à temps non complet de 20 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion). Le Conseil Départemental accepte le renouvellement de ce contrat pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de ce CUI pour un an, autorise Madame le Maire à signer la convention et le contrat.

## Suppression d'un emploi permanent 20 heures hebdo d'adjoint technique

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, de supprimer l'emploi d'adjoint technique permanent actuellement fixé à 20 heures par semaine (remplacé par un emploi permanent de 25 heures créé par délibération du n° 2022\_11\_05D du 28 novembre 2022).

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de supprimer cet emploi.

#### Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du personnel de la commune de Montbeton est modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (pour prendre en compte la suppression de l'emploi d'adjoint technique 20 heures).

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau tableau des effectifs.

# <u>Demande de garantie d'emprunt de la résidence Saint Jean Marie Vianney - Unité de Vie Protégée</u>

La maison de retraite Saint Jean-Marie Vianney a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières d'un prêt, initialement garanti par la commune de Montbeton.

En conséquence, il est demandé à la commune de Montbeton (le Garant) de délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de garantir ce réaménagement de prêt à hauteur de 10 %.

# <u>Spectacle « La caravane de la danse 2023 » - Demande de subvention auprès de la Région Occitanie</u>

La compagnie Pedro Pauwels présentera le spectacle « La caravane de la danse 2023 » le 18 août prochain à Montbeton. A ce titre, la Région Occitanie peut attribuer une aide financière de 40 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander l'aide financière à la Région.

### Décisions modificatives comptables budgets communal et cantine

Décisions modificatives comptables :

- DM 1 Budget Communal: prévision DETR 2023 Agrandissement et réhabilitation du complexe omnisports
- DM 2 Budget Communal : ajustement des prévisions budgétaires « opérations d'ordre »
- → DM 3 Budget Communal : Préau école maternelle Modification imputation budgétaire prévue au BP 2023
- → DM 1 Budget Cantine : ajustement des prévision budgétaires 2023 amortissements

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les DM.